



## INSCRIPTION À LA RESTAURATION et MISE A JOUR DES DONNÉES RELATIVES AU QUOTIENT FAMILIAL (2<sup>de</sup> / 1<sup>ère</sup> / terminale / BTS)

sur le site : [demarche.numerique.gouv.fr](https://demarche.numerique.gouv.fr)

### NOTICE EXPLICATIVE ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

**Connexion** : pour vous connecter sur le site vous devrez créer un compte DÉMARCHE NUMERIQUE (suivre les instructions sur le site) ou utiliser un compte FranceConnect.

**INFORMATION IMPORTANTE** : La demande d'inscription au service de restauration **ne vaut pas inscription au lycée**. Elle ne sera donc effective qu'après l'inscription ou la réinscription de l'élève ou étudiant dans l'établissement. Vous pouvez néanmoins effectuer dès maintenant cette démarche si vous pensez que votre enfant sera inscrit au lycée.

**Données d'identité** : Les renseignements demandés concernent **obligatoirement** le responsable légal de l'élève ou de l'étudiant à inscrire.

#### Comment bien remplir la demande :

##### 1. RESPONSABLE REMPLISSANT LA DEMANDE

La personne qui procède à l'inscription au service de restauration doit être un des **responsables légaux** de l'élève ou l'étudiant pour le lycée. Merci de porter une attention particulière à la saisie de l'adresse mail de contact qui servira tout au long de la procédure (envoi de mails sur cette adresse à chaque étape du traitement du dossier).

##### 2. IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE OU DE L'ÉTUDIANT

La question « L'élève ou l'étudiant fréquentait-il le service de restauration du lycée GEOFFROY SAINT - HILAIRE en 2025/2026 » nous permet de savoir si vous possédez déjà les codes ALISE pour le rechargement en ligne (les identifiants et codes 2025/2026 restent valables).

**Attention** : une démarche doit être accomplie pour **chaque élève et/ou étudiant**, même dans le cas d'une fratrie.

##### 3. TARIFS DE CANTINE

Les tarifs de la restauration votés par la Région Île-de-France le 9 avril 2026 sont téléchargeables dans cette rubrique.

##### 4. DEMANDE DE TARIF ADAPTÉ AUX REVENUS

Si vous répondez « NON » **le tarif maximal vous sera appliqué** et vous pouvez passer directement au point 5.

Si vous répondez « OUI » vous devrez obligatoirement joindre une des pièces justificatives demandées

en fonction de votre situation (**Une seule case à cocher**) :

##### **Cas 1 : l'élève ou l'étudiant est affilié à l'aide sociale à l'enfance (ASE)**

En cliquant sur le bouton « parcourir » situé sous les 3 cas, vous devez déposer l'attestation de prise en charge remise par le Conseil départemental de l'Essonne (fichier au format pdf de préférence, ou jpg).

##### **Cas 2 : vous êtes allocataire CAF ou MSA**

En cliquant sur le bouton « parcourir » situé sous les 3 cas, vous devez déposer :

- soit une **attestation de paiement** émise par la CAF ou la MSA faisant apparaître obligatoirement votre quotient familial. Cette attestation doit être émise au nom d'un des responsables légaux de l'élève déclaré au lycée et au format pdf de préférence, ou jpg.
- soit une **attestation de quotient familial** à remplir et à imprimer sur le site EQUITABLE de la Région  
« <https://www.iledefrance.fr/calcullette-quotient-familial> ».

##### **Cas 3 : vous n'êtes ni affilié à l'ASE ni allocataire CAF ou MSA mais vous souhaitez bénéficier d'un tarif personnalisé.** En cliquant sur le bouton « parcourir » situé sous les 3 cas, vous devez déposer :

- une **attestation de quotient familial** à remplir et à imprimer sur le site EQUITABLE de la Région  
« <https://www.iledefrance.fr/calcullette-quotient-familial> »

**Et**

- **toutes les pièces justificatives demandées par la Région Ile-de-France** (copie de l'intégralité du livret de famille, copie de l'intégralité de l'avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2 ou de non-imposition du foyer et copie des prestations familiales du dernier mois si vous en percevez) .

Vous pouvez ajouter autant de documents que nécessaires en cliquant plusieurs fois sur le bouton « Choisir son fichier ».

##### 5. ACCEPTATION DES CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE

Le règlement intérieur de l'établissement est consultable sur le site internet du lycée <https://www.jgsh.fr/reglement-interieur/>. Vous y trouverez une rubrique dédiée à la restauration.

Les conditions générales d'utilisation du site DEMARCHE.NUMERIQUE.GOUV.FR, y compris les informations relatives à la conservation des données personnelles, sont consultables sur le site <https://doc.demarche.numerique.gouv.fr/conditions-generales-dutilisation-usagers>